

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### **Arrêté du 19 novembre 2019 fixant le nombre de places offertes en 2020 pour le concours d'accès à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier à l'école du personnel paramédical des armées**

NOR : ARMK1933336A

Par arrêté de la ministre des armées et de la ministre des solidarités et de la santé en date du 19 novembre 2019 :

I. – Le nombre de places offertes en 2020 au concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves sous-officiers infirmiers de l'école du personnel paramédical des armées de Lyon-Bron est fixé comme suit :

a) Concours ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique : cinquante-cinq places ;

b) Concours ouvert aux candidats élèves médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes de l'école du service de santé des armées ou anciens élèves ayant quitté cette même école depuis moins d'un an à la date du concours : deux places ;

c) Concours ouvert aux étudiants régulièrement inscrits dans un institut de formation en soins infirmiers : trois places ;

d) Concours ouvert aux militaires non officiers des trois armées et du service de santé des armées, titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 précité, ou du diplôme d'Etat d'aide-soignant : quinze places, réparties comme suit :

- armée de terre : six places ;
- marine nationale : deux places ;
- armée de l'air : trois places ;
- service de santé des armées : quatre places.

e) Concours ouvert aux fonctionnaires titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant : deux places.

II. – Le nombre de places offertes en 2020 au concours d'admission à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier de l'école du personnel paramédical des armées de Lyon-Bron est fixé comme suit :

a) Concours ouvert au personnel de la Légion étrangère : six places ;

b) Concours ouvert au personnel de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris : cinq places.